

Index

Extraits de

- Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA)
- Ordonnance sur l'assurance-accidents (OLAA)

Tables concernant les atteintes à l'intégrité

table 1	résultant de troubles fonctionnels des membres supérieurs
table 2	résultant de troubles fonctionnels des membres inférieurs
table 3	résultant de la perte d'un ou plusieurs segments des membres supérieurs
table 4	résultant de la perte d'un ou plusieurs segments des membres inférieurs
table 5	résultant d'arthroses
table 6	en cas d'instabilité articulaire
table 7	dans les affections de la colonne vertébrale
table 8	pour les complications psychiques de lésions cérébrales
table 9	en cas de lésions d'organes internes par accident ou maladie professionnelle, à l'exclusion des lésions pulmonaires traitées à la table 10
table 10	en cas de séquelles pulmonaires d'accidents ou de maladies professionnelles
table 11	pour lésions oculaires
table 12	en cas de perturbation de l'ouïe
table 13	en cas de tinnitus
table 14	en cas de troubles de l'équilibre
table 15	en cas de dégâts dentaires dus à un accident
table 16	lors de syndrome post-thrombotique
table 17	lors de déficits et de troubles fonctionnels des nerfs crâniens
table 18	en cas de lésions de la peau
table 19	pour séquelles psychiques d'accidents
19/1	Indemnité pour atteinte à l'intégrité pour les séquelles psychiques d'accident selon la loi fédérale suisse sur l'assurance-accidents: principes et indications pour la pratique de l'expertise
table 21	en cas de lésions médullaires
table 22	en cas de perte des organes sexuels ou de la capacité de reproduction